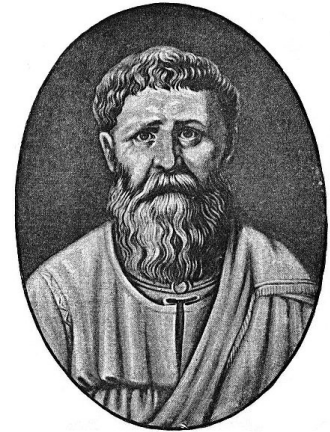


# Colloque des philosophes

## Notre volonté est-elle libre ?

### • AUGUSTIN

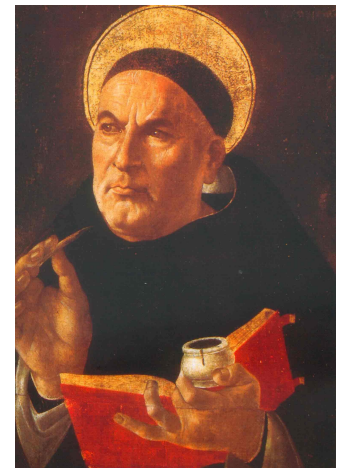
« D'où vient que nous agissons mal ? Si je ne me trompe, l'argumentation<sup>1</sup> a montré que nous agissons ainsi par le libre arbitre de la volonté. Mais ce libre arbitre auquel nous devons notre faculté<sup>2</sup> de pécher, nous en sommes convaincus, je me demande si celui qui nous a créés [Dieu] a bien fait de nous le donner. Il semble, en effet, que nous n'aurions pas été exposés à pécher si nous en avions été privés ; et il est à craindre que, de cette façon, Dieu aussi passe pour l'auteur de nos mauvaises actions [...]. La volonté libre sans laquelle personne ne peut bien vivre, tu dois reconnaître et qu'elle est un bien, et qu'elle est un don de Dieu, et qu'il faut condamner ceux qui mésusent<sup>3</sup> de ce bien plutôt que de dire de celui qui l'a donné qu'il n'aurait pas dû le donner. »



Augustin (Saint) (354-430), *Traité du libre arbitre*

### • THOMAS D'AQUIN

« Selon l'Ecclésiastique<sup>4</sup> : "Dieu a créé l'homme au commencement, et il l'a laissé au pouvoir de son conseil", c'est-à-dire "de son libre arbitre". [...] L'homme possède le libre arbitre ; ou alors<sup>5</sup> les conseils, les exhortations, les préceptes, les interdictions, les récompenses et les châtiments seraient vains. Pour établir la preuve de la liberté, considérons d'abord que certains êtres agissent sans aucun jugement, comme la pierre qui tombe vers le bas, et tous les êtres qui n'ont pas la connaissance. - D'autres êtres agissent d'après un certain jugement, mais qui n'est pas libre. Ainsi les animaux, telle la brebis qui, voyant le loup, juge qu'il faut le fuir ; c'est un jugement naturel, non pas libre, car elle ne juge pas en rassemblant des données, mais par un instinct naturel. Et il en va de même pour tous les jugements des animaux. - Mais l'homme agit d'après un jugement ; car, par sa faculté de connaissance, il juge qu'il faut fuir quelque chose ou le poursuivre. Cependant ce jugement n'est pas l'effet d'un instinct naturel s'appliquant à une action particulière, mais d'un rapprochement de données opéré par la raison ; c'est pourquoi l'homme agit selon un jugement libre, car il a la faculté de se porter à divers objets. [...] il est nécessaire que l'homme ait le libre arbitre, par le fait même qu'il est doué de raison. »



Thomas d'Aquin (Saint), *Somme théologique*, 1<sup>ère</sup> partie, question 83, 1273

<sup>1</sup> L'argumentation des théologiens.

<sup>2</sup> Faculté = capacité

<sup>3</sup> Mésuser = mal user

<sup>4</sup> *La Bible*, Ancien Testament, « Ecclésiastique », I, 15, 14.

<sup>5</sup> Ou alors = sans quoi

## • DESCARTES

« La liberté de notre volonté se connaît sans preuve, par la seule expérience que nous en avons. Au reste<sup>1</sup> il est si évident que nous avons une volonté libre, qui peut donner son consentement ou ne le pas donner quand bon lui semble, que cela peut être compté pour une de nos plus communes notions. »

Descartes, *Principes de la philosophie*, livre I, § 39, 1644



« Il n'y a que la seule volonté, que j'expérimente en moi être si grande, que je ne conçois point l'idée d'aucune autre plus ample et plus étendue : en sorte que<sup>2</sup> c'est elle principalement qui me fait connaître que je porte l'image et la ressemblance de Dieu. [...] elle consiste seulement en ce que nous pouvons faire une chose, ou ne la faire pas (c'est-à-dire affirmer ou nier, poursuivre ou fuir), ou plutôt seulement en ce que, pour affirmer ou nier, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement<sup>3</sup> nous propose, nous agissons en telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous y contraigne. »

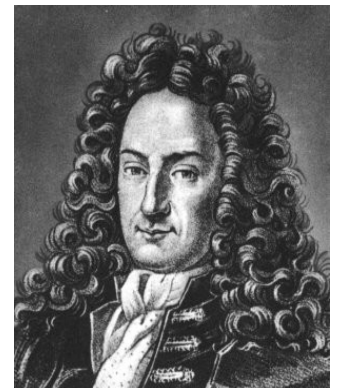
Descartes, *Méditations métaphysiques*, 4<sup>ème</sup> méditation, 1641

« ...alors même qu'une raison fort évidente nous porte à une chose, quoique moralement parlant, il soit difficile que nous puissions faire le contraire, néanmoins, absolument parlant, nous le pouvons ; car il nous est toujours libre de nous empêcher de poursuivre un bien qui nous est clairement connu, ou d'admettre une vérité évidente, pourvu seulement que nous pensions que c'est un bien de témoigner par là de notre libre arbitre. »

Descartes, *Lettre au Père Mesland*, 1645

## • LEIBNIZ

« La raison que M. Descartes a alléguée, pour prouver l'indépendance de nos actions libres par un prétendu sentiment vif interne, n'a point de force. Nous ne pouvons pas sentir proprement notre indépendance, et nous ne nous apercevons pas toujours des causes, souvent imperceptibles, dont notre résolution<sup>4</sup> dépend. C'est comme si l'aiguille aimantée prenait plaisir de se tourner vers le nord ; car elle croirait tourner indépendamment de quelque autre cause, ne s'apercevant pas des mouvements insensibles de la matière magnétique. [...] Nous suivons toujours, en voulant, le résultat de toutes les inclinations qui viennent, tant du côté des raisons que des passions, ce qui se fait souvent sans un jugement exprès<sup>5</sup> de l'entendement<sup>8</sup>. »



Leibniz, *Essais de théodicée*, § 50-51, 1710

« Le parti que nous prenons vient de ces déterminations insensibles, mêlées des actions des objets et de l'intérieur du corps. [...] Si nous ne remarquons pas toujours la raison qui nous détermine ou plutôt par laquelle nous nous déterminons, c'est que nous sommes aussi peu capables de nous apercevoir de tout le jeu de notre esprit et de ses pensées, le plus souvent imperceptibles et confuses, que nous le sommes de démêler toutes les machines que la nature fait jouer dans les corps. »

Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'Entendement Humain*, II, ch. 20-21, 1705

<sup>1</sup> Au reste = d'ailleurs

<sup>2</sup> En sorte que = si bien que

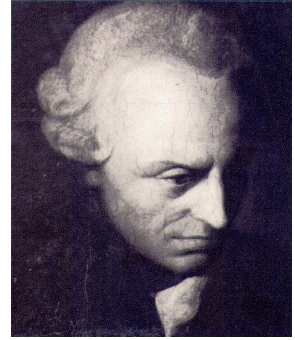
<sup>3</sup> Entendement = capacité de compréhension

<sup>4</sup> Résolution = décision

<sup>5</sup> Exprès = conscient

• KANT

« L'arbitre<sup>1</sup> qui peut être déterminé par la raison pure s'appelle le libre-arbitre. L'arbitre qui n'est déterminable que par le penchant (mobile sensible, stimulus) serait un arbitre animal. L'arbitre humain au contraire est tel qu'il peut être sans doute affecté par les mobiles sensibles, mais qu'il ne peut être déterminé par eux [...]. La liberté de l'arbitre est son indépendance, quant à sa détermination, de tous les mobiles sensibles ; tel est le concept négatif de la liberté. »



Kant, *Métaphysique des mœurs*, 1<sup>ère</sup> partie, *Doctrine du droit*, 1796

« La *volonté* est une sorte de causalité des êtres vivants, en tant qu'ils sont raisonnables, et la *liberté* serait la propriété qu'aurait cette causalité de pouvoir agir indépendamment de causes étrangères qui la *déterminent*; de même que la *nécessité naturelle* est la propriété qu'a la causalité de tous les êtres dépourvus de raison d'être déterminée à agir par l'influence de causes étrangères. [...] Il est impossible de concevoir une raison qui en pleine conscience recevrait pour ses jugements une direction du dehors; car alors le sujet attribuerait, non pas à sa raison, mais à une impulsion, la détermination de sa faculté de juger<sup>2</sup>. Il faut que la raison se considère elle-même comme l'auteur de ses principes, à l'exclusion de toute influence étrangère; par suite, comme raison pratique ou comme volonté d'un être raisonnable, elle doit se regarder elle-même comme libre; [...] ainsi une telle volonté doit être, au point de vue pratique, attribuée à tous les êtres raisonnables. »

Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 3<sup>ème</sup> section, 1785

« Devoir ! ... quelle origine est digne de toi... ? [...] Ce ne peut être rien de moins que ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même (comme partie du monde sensible), ce qui le lie à un ordre<sup>3</sup> de choses que l'entendement<sup>4</sup> seul peut concevoir... Ce n'est pas autre chose que la personnalité, c'est-à-dire la liberté et l'indépendance à l'égard du mécanisme de la nature entière<sup>5</sup>, considérée cependant en même temps comme un pouvoir d'un être qui est soumis à des lois spéciales, c'est-à-dire aux lois pures pratiques<sup>6</sup> données par sa propre raison, de sorte que la personne comme appartenant au monde sensible, est soumise à sa propre personnalité, en tant qu'elle appartient en même temps au monde intelligible. Il n'y a donc pas à s'étonner que l'homme, appartenant à deux mondes, ne doive considérer son propre être, relativement à sa seconde et à sa plus haute détermination<sup>7</sup>, qu'avec vénération et les lois auxquelles il est en ce cas soumis, qu'avec le plus grand respect. »

Kant, *Critique de la raison pratique*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 3, 1788

---

<sup>1</sup> L'arbitre = la volonté

<sup>2</sup> Faculté de juger = volonté

<sup>3</sup> Ordre = domaine

<sup>4</sup> Entendement = capacité de compréhension

<sup>5</sup> Exemple : les lois biologique du corps humain.

<sup>6</sup> Lois pures pratiques = lois morales, « pratiques » parce qu'elles déterminent la volonté, « pures » parce qu'elles ne sont pas déterminées par la sensibilité (exemple : le devoir).

<sup>7</sup> C'est-à-dire sa détermination intelligible et non pas sensible.

• SPINOZA

« ...concevons une chose très simple : une pierre par exemple reçoit d'une cause extérieure qui la pousse, une certaine quantité de mouvement et, l'impulsion de la cause extérieure venant à cesser, elle continuera à se mouvoir nécessairement<sup>1</sup>. Cette persistance de la pierre dans le mouvement est une contrainte, non parce qu'elle est nécessaire, mais parce qu'elle doit être définie par l'impulsion d'une cause extérieure. Et ce qui est vrai de la pierre il faut l'entendre de toute chose singulière, quelle que soit la complexité qu'il vous plaise de lui attribuer, si nombreuses que puissent être ses aptitudes, parce que toute chose singulière<sup>2</sup> est nécessairement déterminée par une cause extérieure à exister et à agir d'une certaine manière déterminée.



Concevez maintenant, si vous voulez bien, que la pierre, tandis qu'elle continue de se mouvoir, pense et sache qu'elle fait effort, autant qu'elle peut, pour se mouvoir. Cette pierre assurément, puisqu'elle a conscience de son effort seulement et qu'elle n'est en aucune façon indifférente, croira qu'elle est très libre et qu'elle ne persévère dans son mouvement que parce qu'elle le désire. Telle est cette liberté humaine que tous se vantent de posséder et qui consiste en cela seul que les hommes sont conscients de leur désirs et ignorants des causes qui les déterminent. C'est ainsi qu'un enfant croit désirer librement le lait, un jeune garçon irrité vouloir se venger et, s'il est craintif, vouloir fuir. Un ivrogne croit dire par un libre décret de son esprit ce qu'ensuite, revenu à la sobriété, il aurait voulu taire. De même un délirant, un bavard, et bien d'autres du même genre, croient agir par un libre décret<sup>3</sup> de l'esprit, et non se laisser contraindre. Ce préjugé étant naturel, congénital<sup>4</sup> parmi tous les hommes, ils ne s'en libèrent pas facilement. Bien qu'en effet l'expérience enseigne plus que suffisamment que, s'il est une chose dont les hommes soient peu capables, c'est de régler leurs désirs et, bien qu'ils constatent que partagés entre deux passions contraires, souvent ils voient le meilleur et font le pire, ils croient cependant qu'ils sont libres... »

Spinoza, *Lettre 58, à Schuller*, 1674

« [Les hommes] sont fermement persuadés que c'est sous le seul commandement de l'esprit que le corps, tantôt se meut, tantôt est en repos, et fait un très grand nombre de choses qui dépendent de la seule volonté de l'esprit [...]. Les choses humaines iraient à coup sûr bien plus heureusement s'il était tout autant au pouvoir de l'homme de se taire que de parler. Or l'expérience enseigne plus que suffisamment qu'il n'est rien que les hommes aient moins en leur pouvoir que leur langue, et rien qu'ils puissent moins maîtriser que leurs désirs [...]. Il y a autre chose que je voudrais ici noter tout particulièrement, c'est qu'il n'est rien que nous puissions faire par décret de l'esprit à moins de nous en souvenir. Par ex., nous ne pouvons pas dire un mot à moins de nous en souvenir. Ensuite, il n'est pas au libre pouvoir de l'esprit de se souvenir d'une chose ou bien de l'oublier. [...] Il faut donc nécessairement accorder que ce décret de l'esprit, qu'on croit libre, ne se distingue pas de l'imagination ou de la mémoire elle-même [...]. Et par suite ces décrets de l'esprit naissent dans l'esprit avec la même nécessité que les idées des choses existantes. Ceux donc qui croient qu'ils parlent, ou se taisent, ou font quoi que ce soit, par un libre décret de l'esprit, ils rêvent les yeux ouverts. »

Spinoza, *Ethique*, III, 2, scolie, 1677

<sup>1</sup> Nécessairement = inévitablement

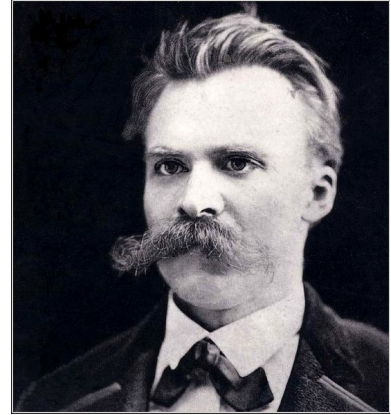
<sup>2</sup> Singulière = particulière

<sup>3</sup> Décret = décision

<sup>4</sup> Congénital = partagé

• NIETZSCHE

« ERREUR DU LIBRE ARBITRE - Il ne nous reste aujourd'hui plus aucune espèce de compassion avec l'idée du "libre-arbitre" : nous savons trop bien ce que c'est - le tour de passe-passe théologique le plus louche qu'il y ait, pour rendre l'humanité "responsable" à la façon des théologiens<sup>1</sup>, ce qui veut dire : pour rendre l'humanité dépendante des théologiens... Je ne fais que donner ici la psychologie de cette tendance à vouloir rendre responsable.



Partout où l'on cherche des responsabilités, c'est généralement *l'instinct de punir et de juger* qui est à l'œuvre. On a dégagé le devenir de son innocence lorsque l'on ramène un état de fait quelconque à la volonté, à des intentions, à des actes de responsabilité : la doctrine de la volonté a été principalement inventée dans le but de punir, c'est-à-dire avec *l'intention de trouver un coupable*. Toute l'ancienne psychologie, la psychologie de la volonté n'existe que par le fait que ses inventeurs, les prêtres, chefs des communautés anciennes, voulurent se créer le droit d'infliger un châtiment – ou plutôt qu'ils voulurent créer ce droit pour Dieu... Les hommes ont été considérés comme "libres" pour pouvoir être jugés et punis, – pour pouvoir être *coupables* : il *fallait* par conséquent que toute action soit pensée comme voulue, que l'origine de toute action soit pensée comme se trouvant dans la conscience... »

Nietzsche, *Le crépuscule des idoles*, « Les quatre grandes erreurs », § 7, 1888

« Une quantité de force déterminée est exactement la même quantité de pulsion, de volonté, de production d'effets — [...] il ne peut en paraître autrement que grâce à la séduction trompeuse du langage (et des erreurs fondamentales de la raison qui y sont figées) qui comprend, et comprend de travers, toute production d'effets comme conditionnée<sup>2</sup> par une chose qui exerce des effets, par un « sujet ». De même, en effet, que le peuple<sup>3</sup> sépare la foudre de sa lueur pour considérer l'éclair comme action particulière, manifestation d'un sujet qui s'appelle la foudre, de même la morale populaire sépare aussi la force des extériorisations de cette force, comme si derrière l'homme fort, il y avait un substrat<sup>4</sup> neutre auquel il *appartiendrait en toute liberté* d'extérioriser sa force ou non. Mais un tel substrat n'existe pas [...]. Fondamentalement, le peuple dédouble l'agir ; quand il fait luire la foudre, c'est un agir d'agir : il pose le même événement d'abord comme cause et ensuite comme effet de cette cause. [...] Quoi d'étonnant si les affects rentrés de vengeance et de haine<sup>5</sup>, couvant en secret, exploitent à leur profit cette croyance et si même, fondamentalement, il n'est pas de croyance qu'ils ne mettent plus d'ardeur à conforter que celle qui veut que *le fort ait toute liberté* d'être *faible*, et l'oiseau de proie<sup>6</sup> d'être agneau : – ils s'attribuent ainsi le droit d'imputer à l'oiseau de proie *la responsabilité* d'être oiseau de proie... »

Nietzsche, *Généalogie de la morale*, I, 13, 1887

<sup>1</sup> Les théologiens sont ici les prêtres moralisateurs, donneurs de leçons...

<sup>2</sup> Conditionnée = rendue possible

<sup>3</sup> Le « peuple » désigne ici les hommes qui se trompent selon Nietzsche. Le terme fonctionne comme un repoussoir auquel Nietzsche s'oppose.

<sup>4</sup> Substrat = socle, noyau

<sup>5</sup> Par exemple : être envieux.

<sup>6</sup> Oiseau de proie = oiseau prédateur, rapace.